

SANTÉ Un partenariat public-privé élaboré avec l'hôpital de la Providence.

Un IRM pour le Jura bernois

CATHERINE BURKI

L'Hôpital du Jura bernois (HJB) n'en finit pas de développer son offre de prestations. Après avoir ouvert, en mars dernier, une unité d'oncologie sur ses sites de Moutier et Saint-Imier, la direction s'attelle à étoffer ses activités en matière de radiologie et d'ophtalmologie. De par l'élaboration d'un partenariat public-privé avec l'hôpital de la Providence, à Neuchâtel, membre du groupe de cliniques privées Genolier Swiss Medical Network, l'HJB a annoncé hier à la presse l'ouverture, dès septembre, de l'Institut de radiologie du Jura bernois (IRJB) sur le site de Saint-Imier.

Trop cher pour l'HJB

Créé sous forme de société anonyme, l'IRJB sera doté dès début 2015 d'un IRM, soit un appareil d'imagerie par résonance magnétique. «Nous avons déjà un service de radiologie, mais celui-ci ne dispose pas d'un plateau technique assez performant pour permettre un suivi médical de première qualité», a expliqué Dominique Sartori, directeur de l'HJB. Pour l'instant, les personnes nécessitant un IRM se voient donc contraintes de se diriger sur Bienne, Neuchâtel ou le canton du Jura. Par cette acquisition, la première du genre pour le Jura bernois, l'HJB aspire ainsi à «éviter d'importants déplacements aux patients et ainsi à améliorer leur confort».

Au chapitre de la trésorerie, la direction de l'HJB a avoué hier être dans l'incapacité de financer un IRM par ses seuls moyens. Le partenariat s'est ainsi révélé être une solution idéale lui permettant de développer ses prestations radiologiques à un coût réduit.

Du côté de l'hôpital de la Providence, le vice-président du conseil d'administration et par ailleurs président du conseil



Une collaboration est née entre l'HJB et l'hôpital de La Providence. De g. à dr: Dominique Sartori, Raymond Loretan, Pierre-Alain Schnegg.

STÉPHANE GERBER

d'administration du groupe Genolier, Raymond Loretan, s'est réjoui, qu'un tel partenariat public-privé «permette de combler au mieux les besoins des patients tout en s'évitant de se livrer une lutte acharnée pour attirer la clientèle». S'associer à l'HJB était en outre une bonne opportunité pour le groupe Genolier, déjà implanté dans plusieurs cantons, de poser un pied dans le Jura bernois en s'appropriant un marché pour l'instant inoccupé.

Et Raymond Loretan de toutefois assurer qu'il s'agit bien de combler un manque pour les citoyens du Jura bernois: «Nous n'aspérons pas à ce que l'IRJB prenne en charge les patients neuchâtelois, le canton disposant déjà de deux IRM sur son territoire.»

Aussi à Moutier?

Au niveau pratique, Dominique Sartori a encore précisé que la création de l'IRJB ne concerne pour l'instant que le site de Saint-Imier, mais quelle pourrait à l'avenir se déployer à Moutier également. «Si la demande est présente, on pourrait même y envisager l'installation d'un second appareil IRM», a-t-il glissé, sans toutefois rien promettre.

L'intégration du service de radiologie de Saint-Imier à l'IRJB ne causera en outre aucun changement au niveau du personnel. «Les huit employés du service continueront de travailler selon les mêmes modalités», a garanti le directeur de l'HJB.

Continuant sur leur lancée, les représentants de l'HJB et de l'hôpital de la Providence ont

TROIS QUESTIONS À...



LAURENT KURTH
CONSEILLER D'ÉTAT
NEUCHÂTELOIS
EN CHARGE
DE LA SANTÉ

«C'est une stratégie de concurrence agressive»

Comment réagissez-vous à l'annonce de ce partenariat public-privé entre l'hôpital du Jura bernois et Genolier?

A l'évidence, ces deux structures ont choisi de s'allier et de se placer dans une stratégie de concurrence agressive avec les sites d'Hôpital neuchâtelois. Le message est clair et confirme une position que l'on connaissait déjà de la part de La Providence. C'est une nouvelle contradiction de la part du groupe Genolier, qui appelle soit-disant au partenariat, et opte en réalité pour la compétition.

Etes-vous surpris par une telle stratégie de la part de l'hôpital public du Jura bernois?

La maternité de Saint-Imier visait déjà clairement la clientèle des Montagnes neuchâteloises et l'affaiblissement du site de La Chaux-

de-Fonds. Avec l'installation d'un IRM à Saint-Imier, on voit bien quel public est visé...

L'hôpital de Saint-Imier a-t-il vraiment besoin d'un institut de radiologie?

On peut effectivement se demander s'il s'agit d'un besoin objectif. Le canton de Neuchâtel respecte la clause du besoin en matière d'équipements lourds, afin de maîtriser les coûts de la santé. J'ai le sentiment que le Jura bernois opte pour une logique inflationniste inverse à celle de Neuchâtel. Le canton de Berne s'était montré plutôt intéressé par le modèle neuchâtelois de la clause du besoin. Le ministre bernois de la Santé Philippe Perrenoud avait annoncé une volonté de dialogue entre l'hôpital de Bienne et celui du Jura bernois. Visiblement, on est plutôt en train de renforcer la concurrence. **VGJ**

VAL-DE-RUZ Rencontre entre l'exécutif et le Conseil d'Etat pour échanger sur des points d'actualité.

Le projet de cahier des charges de l'enseignant a plu

L'avenir du site d'Evologia, la gestion du parc immobilier communal ou encore la création d'un cahier des charges de l'enseignant ont été abordés par le Conseil d'Etat et l'exécutif de Val-de-Ruz. Dans le cadre des rencontres annuelles, les autorités cantonales ont reçu récemment les conseillers communaux vaudruziens au château de Neuchâtel.

Document type

Le cahier des charges de l'enseignant créé par l'exécutif de Val-de-Ruz a retenu positivement l'attention du Conseil d'Etat. Validé par le Cercle scolaire, celui-ci pourrait entrer en vigueur à la rentrée d'août. Le Conseil d'Etat a, pour sa part, si-

gnalé que ce document est actuellement étudié au niveau du Service cantonal de l'enseignement obligatoire (SEO) et que les discussions seront reprises prochainement par les partenaires. «Jusqu'à aujourd'hui, les enseignants suivaient un programme scolaire, mais un tel cahier des charges n'existait pas. Ce document est plus global et il ne s'arrête pas aux heures de classes car la fonction de professeur va au-delà», relève Patrice Godat, chancelier de Val-de-Ruz.

Le SEO a présenté ce dossier à la conseillère d'Etat en charge de l'Education, Monika Maire-Hefti, qui pourrait s'en inspirer, et «en faire un cahier des charges de l'enseignant type pour le canton», précise Patrice Godat.



Le collège de la Fontenelle, à Cernier. ARCHIVES GUILLAUME PERRET

En outre, le gouvernement cantonal a décidé d'octroyer une aide financière aux communes soutenant des cabinets collectifs de médecine de premier recours. Il a salué le projet qui de-

vrait naître à Val-de-Ruz. «Nous avons un soutien total du Conseil d'Etat pour le cabinet de groupe qui devrait voir le jour à Fontainemelon. Il encourage la démarche de Val-de-Ruz», se réjouit Fran-

çois Cuche, conseiller communal de Val-de-Ruz.

Enfin, les deux exécutifs ont réfléchi à la suite de la votation du 18 mai sur les éoliennes. Val-de-Ruz compte sur l'appui du canton et de la Ville de La Chaux-de-Fonds, avec laquelle des discussions sont en cours, pour réaliser le parc du Mont-Perreux. «Là encore, le Conseil d'Etat a assuré Val-de-Ruz de son appui. Le vote de la population était clair et il a donné l'élan qu'il faut, mais il reste beaucoup de démarches administratives et il faut s'attendre à des oppositions», ajoute François Cuche. «Certains ont déjà dit qu'ils iraient au bout de leur opposition. Donc l'aide de l'Etat sera importante.» **AFR**

MOUTIER Six cogneurs condamnés

L'affaire de la baston qui a entaché la Braderie prévôtoise 2009 connaît son épilogue. Presque cinq ans après les faits. Alors que dix jeunes hommes âgés de 20 à 25 ans au moment des faits se sont retrouvés sur le banc des accusés, six d'entre eux sont finalement reconnus coupables de rixe. Ils sont condamnés à des peines pécuniaires allant de 25 à 40 jours-amende (entre 50 et 120 francs le jour-amende) assorties d'un sursis de deux ans. Les quatre autres prévenus sont acquittés. La bagarre avait éclaté le 30 août 2009, vers 4 heures du matin. Blessé, l'un des protagonistes avait dû être hélicoptéré à l'hôpital. Un établissement qu'il avait heureusement pu quitter très rapidement. **MBA - RÉD**